

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	-
20 février 2026	7	1	1	4	Vote contre	-
					Abstention	-

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 mars 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 6 – 2026/11 : Rapport Annuel du Délégué 2024.

Le Comité Syndical,

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2025 a examiné le Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2024 et le Comité Syndical du 14 octobre 2025 a adopté le Rapport Annuel sur la Qualité et le Prix du Service 2024.

Le RAD 2024 n'ayant pas fait l'objet d'une délibération permettant au Comité syndical de prendre acte de son contenu, la présente délibération a pour objet d'y procéder.

VU l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'examen du RAD 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

DE PRENDRE ACTE du contenu du rapport annuel du délégué 2024.

La Présidente,

Rachel BURGY